Cote du document: EB 2007/92/INF.4

20 novembre 2007 Date:

Publique Distribution:

Original: Anglais



République du Cap-Vert

Mise en œuvre du deuxième cycle du Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural financé au titre du mécanisme flexible de financement

Conseil d'administration — Quatre-vingt-douzième session Rome, 11-13 décembre 2007

Pour: Information

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Mohamed Manssouri

Chargé de programme de pays téléphone: +39 06 5459 2330 courriel: m.manssouri@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Sigles et acronymes

ACD Association communautaire de développement

CRP Commission régionale de partenaires MFF Mécanisme flexible de financement

PLLP Programme local de lutte contre la pauvreté

PLPR Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural

PTBA Programme de travail et budget annuel

S&E Suivi-évaluation

UCP Unité de coordination du programme

i

Mise en œuvre du deuxième cycle du Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural financé au titre du mécanisme flexible de financement

I. Introduction

- 1. Le Conseil d'administration du FIDA a approuvé la création du mécanisme flexible de financement (MFF) à sa soixante-quatrième session, en septembre 1998. Un prêt accordé au titre du MFF diffère à plusieurs titres d'un prêt classique: une durée de remboursement plus longue, afin de permettre la réalisation d'objectifs de développement durables; une conception continue et évolutive, l'exécution étant scindée en cycles distincts d'une durée de trois à quatre ans chacun; et des conditions préalables, ou "déclencheurs", clairement définies, qui permettent le passage au cycle suivant.
- 2. Le rapport sur la mise en place du MFF (document EB 98/64/R.9/Rev.1) indique au paragraphe 13 que "pour chaque prêt MFF et avant la fin de chaque cycle, la direction du FIDA décidera de l'opportunité de passer aux cycles suivants, de les annuler ou de les reporter et en informera le Conseil. Le document soumis au Conseil présentera les enseignements tirés des cycles antérieurs pour les intégrer aux cycles suivants, ainsi que les objectifs matériels atteints, les progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement à long terme, et le respect des conditions préalables énoncées dans les accords de prêt."
- 3. Un document d'information (EB 2003/80/INF.5) avait par conséquent été présenté à la quatre-vingtième session pour rendre compte au Conseil d'administration des progrès réalisés par le Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural (PLPR) vers la réalisation des déclencheurs du premier cycle. La conclusion était que toutes les conditions nécessaires au passage au deuxième cycle avaient été remplies.
- 4. Le présent document d'information fait le point sur l'état d'avancement du PLPR en ce qui concerne la réalisation des objectifs à atteindre au cours du deuxième cycle. Tout comme pour le précédent, on a puisé à diverses sources pour l'établissement de ce document d'information: les rapports d'activité de l'unité de coordination du programme (UCP), les rapports de supervision établis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'institution coopérante, et le rapport de la mission d'examen intercycles menée conjointement par le FIDA et le Gouvernement de la République du Cap-Vert en juillet 2007. Cette évaluation a été réalisée par des fonctionnaires et par des membres de plusieurs services du FIDA Division Afrique de l'Ouest et du Centre, Division consultative technique, Service juridique et Bureau du Contrôleur ainsi qu'une équipe de consultants indépendants.

II. Généralités

5. Le Conseil d'administration a approuvé en septembre 1999 le financement du PLPR au titre du MFF. Le programme financé par le prêt, d'une durée de neuf ans, est divisé en trois cycles distincts de trois ans chacun. Le PLPR s'attache à accroître le capital social des populations rurales pauvres du Cap-Vert, en incitant les communautés locales, leurs dirigeants, les partenaires de la société civile et les pouvoirs publics à lutter ensemble contre la pauvreté rurale, et en donnant aux communautés locales les moyens de prendre des décisions sur l'utilisation des ressources. Le programme avait été limité dans un premier temps aux îles de Brava, Fogo, Santo Antão et São Nicolau, et à deux municipalités de l'île de Santiago. La zone du programme avait été choisie sur la base de l'incidence et de l'ampleur de la pauvreté rurale.

- 6. Le deuxième cycle du programme avait pour principaux objectifs de consolider les réalisations du cycle précédent et de les prolonger en mettant à profit les institutions, les mécanismes et les procédures mis en place, de donner plus de moyens aux organisations de base, et d'améliorer la qualité des microprojets à base communautaire et l'accès à ces projets. On cherchera donc surtout, au cours du troisième cycle, à élargir le champ d'action du PLPR, à rendre son approche et ses instruments plus efficients et plus efficaces, et à définir une stratégie de fin de programme. Deux dimensions seront privilégiées:

 i) consolidation de la perspective stratégique du programme; et

 ii) reproduction et application à plus grande échelle des interventions réussies, y compris les nouvelles zones à y ajouter.
- 7. Les composantes du programme sont les suivantes:
 - Fonds de financement des programmes locaux de lutte contre la pauvreté. Un fonds de développement a été créé afin de financer des programmes locaux triennaux de lutte contre la pauvreté (PLLP) sur cinq îles (programmes qui seront étendus au cours du troisième cycle, et concerneront jusqu'à sept îles). Ces programmes servent à financer des microprojets dans le domaine des infrastructures communautaires et de la création de revenus. Les communautés locales choisissent elles-mêmes les microprojets à financer en fonction de leurs propres besoins et priorités, avant de les formuler et de les exécuter.
 - Activités de démonstration. Différents microprojets sont achevés ou en cours dans la zone du programme afin de sensibiliser les communautés à l'approche de la formation du capital social prônée par le programme, et à introduire et exécuter des techniques innovantes à orientation communautaire. Ces activités de démonstration seront également lancées dans les nouvelles zones au cours du troisième cycle.
 - Animation et formation. Des animateurs locaux, chargés de mobiliser les communautés, ont été recrutés, et des contrats ont été passés avec des ONG locales qui ont pour tâche d'aider les commissions régionales de partenaires (CRP) et les associations communautaires de développement (ACD) à élaborer les plans locaux de développement et à concevoir et mettre en œuvre des microprojets.
 - Gestion du programme. L'UCP a été constituée et dotée du matériel nécessaire. Une capacité supplémentaire dans les domaines du financement, et du suivi-évaluation (S&E), sera fournie au cours du troisième cycle. L'UCP opère dans le cadre d'une coordination globale assurée par le Programme national de lutte contre la pauvreté, et a entrepris la mise en place d'un système de S&E.

III. Résultats obtenus au cours du deuxième cycle du programme

8. Le PLPR est entré officiellement en vigueur le 14 juillet 2000. Le premier cycle, comme en a été informé le Conseil d'administration (EB 2003/80/INF.5), a été achevé avec succès. S'agissant du renforcement du capital social des ruraux pauvres afin de leur permettre de se libérer de la pauvreté, la mise en place des CRP et des ACD fait partie des résultats importants du premier cycle. Au cours du deuxième cycle, le programme a obtenu les résultats suivants:

- Les cing CRP mises en place au cours du premier cycle fonctionnent toutes correctement; elles ont élaboré et exécuté avec succès leurs PLLP par le biais d'accords-cadres triennaux avec le gouvernement et de contrats annuels connexes. Les CRP ont acheminé de manière satisfaisante les fonds vers les ACD et leur ont apporté un appui technique efficace. Les animateurs locaux chargés de mobiliser les communautés ont été recrutés, et des contrats passés avec des ONG locales chargées d'aider les CRP et les ACD à élaborer les plans locaux de développement et à concevoir et mettre en œuvre des microprojets. Les contrôles financiers des CRP ont été réalisés avec de bons résultats, avec la publication de rapports trimestriels, la récapitulation à intervalles réguliers des états bancaires, et la conduite d'audits semestriels. Toutes les CRP soumettent des rapports annuels à leurs assemblées générales et à l'UCP, qui les a jugés satisfaisants. Les microprojets prévus au titre des PLLP ont fait l'objet de contrats de sous-traitance avec des prestataires de services qui établissent des rapports périodiques rendant compte de l'état d'avancement de leur exécution, ainsi qu'un rapport d'acceptation définitive. Toutes les réunions de direction ont fait l'objet de procès-verbaux résumant les questions abordées et les décisions prises. On commence à faire une différence entre certaines CRP, particulièrement dynamiques et démontrant un esprit d'entreprise, et d'autres qui continuent à fonctionner de facon plus isolée. Le troisième cycle devrait chercher à remédier à cette tendance, en développant les capacités techniques de toutes les CRP et en encourageant entre elles le partage des savoirs et l'apprentissage.
- Un appui a été apporté à quelque 177 ACD (chiffre en augmentation par rapport à celui de 105 atteint au cours du premier cycle, et bien au-delà de l'objectif de 75 énoncé lors de la préévaluation), regroupant environ 14 000 membres, soit 10 600 ménages, et atteignant près de 40 000 personnes sur un total de 52 000 ruraux pauvres. Le taux de pénétration parmi les ruraux pauvres, d'environ 77%, doit être amélioré, spécialement vis-à-vis des jeunes. Alors que certaines ACD ont fait preuve d'une grande capacité d'absorption des ressources mobilisées en provenance d'un large éventail de partenaires, d'autres demeurent isolées. Le troisième cycle devrait chercher à remédier à cette tendance en veillant à ce que toutes les ACD développent leur capacité d'attirer des partenaires et la jeune génération. Les ACD devraient aussi apprendre les unes des autres et partager leurs savoirs et leurs expériences.
- Les PLLP ont fait la preuve de leur efficacité en tant qu'outils opérationnels. Ils ont joué un rôle important dans l'apprentissage par les associations et les promoteurs des microprojets, en les mettant en mesure de mieux exprimer leurs besoins par le biais des stratégies et priorités collectives définies par les PLLP, et de développer ainsi leur potentiel d'innovation et de développement. Outre les 534 microprojets exécutés au cours du premier cycle, 761 microprojets ont été financés et réalisés dans le contexte des PLLP au cours du deuxième cycle, bénéficiant directement à 28 463 personnes. Les microprojets sont impulsés par la communauté, présentent un intérêt collectif, et répondent aux besoins spécifiques des groupes les plus pauvres, en particulier les femmes chefs de ménage. Dans 72% des cas, ces projets se rapportent aux infrastructures et aux activités sociales de base

(accès à l'eau, assainissement, logement social, etc.); pour les 28% restants, ils concernent des activités créatrices de revenus (petite irrigation, élevage, pêcheries, transformation et commercialisation, activités artisanales). En mobilisant les ruraux pauvres, leurs dirigeants et leurs partenaires, le programme a contribué à libérer le potentiel et l'initiative des communautés et à donner un solide élan à leur autonomisation et leur développement. Il convient toutefois de déployer davantage d'efforts pour encourager l'innovation et l'initiative afin de réduire effectivement la pauvreté.

- L'approche adoptée pour le ciblage, combinant un ciblage de zone (poches de pauvreté) et un ciblage intracommunautaire, a été pleinement internalisée par les organisations communautaires et les CRP. Les microprojets ont par conséquent ciblé efficacement les pauvres et les groupes vulnérables (les femmes, spécialement les mères célibataires, et les jeunes) au sein des communautés. Les microprojets, en particulier ceux visant des objectifs sociaux, ont fortement mis l'accent sur la parité hommes-femmes. Toutefois, la participation des femmes à la prise de décisions est encore insuffisante et devra être accrue au cours du troisième cycle.
- Les dispositions en matière de S&E n'ont pas été totalement efficaces, en dépit des efforts consacrés au cours de l'année écoulée à la mise en place d'un système reposant sur l'autoévaluation par les communautés et sur l'utilisation du S&E comme outil d'apprentissage.
- Des efforts considérables ont été accomplis pour créer et développer des partenariats avec diverses entités, parmi lesquelles nombreuses sont celles qui ont également contribué au cofinancement de certaines interventions dans le cadre des PLLP.
- Aux niveaux des politiques et des stratégies, le programme a confirmé sa pertinence et son efficacité du point de vue de la réduction de la pauvreté. Le gouvernement et les partenaires aux niveaux national et local ont reconnu que le programme a instauré des mécanismes institutionnels permettant aux ruraux pauvres et à leurs organisations de lutter efficacement contre la pauvreté. Le gouvernement a par conséquent demandé au FIDA de fournir un financement complémentaire au programme afin d'en étendre la portée, et de couvrir le reste des ruraux pauvres du pays, soit environ 59 000 personnes.
- 9. Sur le montant total du prêt du FIDA de 6,95 millions de droits de tirage spéciaux (DTS), un total de 4,43 millions de DTS était alloué aux deux premiers cycles. À la fin septembre 2007, 81% de cette somme avait été décaissée, et on prévoit que les décaissements atteindront au moins 90% d'ici à la fin de l'année.
- 10. Compte tenu de ce qui précède, la mission d'examen intercycles a estimé que le programme avait largement réussi à réunir les conditions nécessaires au passage au cycle suivant. Les objectifs liés à six des sept déclencheurs conditionnant l'entrée dans le troisième cycle ont été pleinement réalisés, voire dépassés, et ceux du septième déclencheur (S&E) ont été partiellement atteints. Le programme entrera donc dans son troisième cycle, et sera étendu pour devenir un instrument national pour le développement privilégiant l'initiative des communautés et la réduction de la pauvreté rurale.

IV. Enseignements tirés

11. Les enseignements tirés de l'expérience du premier cycle demeurent valides pour ce qui concerne l'importance d'un cadre favorable et d'un engagement politique, les atouts et les limites d'une approche du développement privilégiant l'initiative des communautés, et la pertinence de la démarche du MFF (EB 2003/80/INF.5). La mission d'examen intercycles et de conception, un certain nombre d'exercices d'appui à l'exécution et de supervision, et des manifestations d'apprentissage ont contribué à intégrer ces enseignements à l'exécution du deuxième cycle. D'autres enseignements, résumés ci-dessous, ont été tirés du deuxième cycle, et ont été pris en compte dans la conception du troisième cycle.

Développement institutionnel

- 12. Au cours du deuxième cycle, les CRP ont démontré qu'elles étaient capables d'exercer leurs responsabilités avec compétence et diligence, particulièrement pour ce qui concerne l'élaboration du PLLP, la facilitation et la mobilisation des ACD, l'appui à la sélection et la préparation des microprojets, le transfert de fonds et la gestion financière. Les CRP ont également joué un rôle actif dans le développement des partenariats et se sont positionnées en tant que plateformes locales/régionales pour une réflexion et un débat proactifs, collectifs et démocratiques sur les questions liées à la réduction de la pauvreté. Elles ont aussi joué un rôle de premier plan dans la structuration et le renforcement des capacités des ACD, dont elles sont les principales parties prenantes.
- 13. Malgré ces résultats remarquables, d'autres améliorations sont nécessaires pour rendre davantage autonomes les CRP, en vue d'accroître leur performance et leur durabilité. Plus précisément, les CRP doivent:
 - Élaborer une stratégie de partenariat davantage tournée vers l'extérieur, afin de mobiliser plus de partenariats et de ressources et de les exploiter et les gérer dans le cadre de PLLP cohérents. À cet effet, les CRP doivent assumer un rôle moteur au niveau local en tant que partenaires solides et viables du gouvernement, du secteur privé et des bailleurs de fonds dans l'exécution des stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté adoptés par le gouvernement. Les CRP doivent aussi se faire reconnaître de manière à pouvoir attirer les financements des institutions internationales, bilatérales et multilatérales.
 - Internaliser et améliorer l'innovation entre elles, pour développer de nouveaux partenariats, de nouveaux instruments de réduction de la pauvreté ou de nouvelles orientations.
 - Diversifier leur portefeuille de microprojets, sur les plans stratégique et technique, en améliorant leur capacité de conception, de préévaluation et d'exécution des microprojets.
 - Renforcer leur système de S&E pour prendre en compte l'apprentissage et améliorer leur capacité de planification et de préparation des PLLP de la prochaine génération.
 - Élaborer, avec l'aide de l'UCP et d'autres partenaires, un programme à moyen et long termes de formation du personnel et des cadres.
 - Mettre en place un réseau ou un forum de CRP pour améliorer l'efficience et l'efficacité grâce à un meilleur apprentissage et à la définition des meilleures pratiques en matière de développement à impulsion communautaire, et pour influer sur les politiques de

- développement axées sur la lutte contre la pauvreté et le développement local au niveau national.
- Poursuivre la clarification et le renforcement de leurs relations avec les municipalités. En outre, les CRP doivent échanger davantage d'informations avec les municipalités au cours de l'exécution des PLLP et des microprojets, pour garantir le respect des réglementations municipales.

Préparation et exécution des PLLP

14. Les PLLP constituent l'un des instruments les plus novateurs du PLPR; leur processus de préparation participatif fait intervenir les partenaires et les institutions de base (ONG, municipalités, représentants des ministères chefs de file, etc.). Chaque PLLP reflète les besoins et les réponses d'une communauté dans la lutte contre la pauvreté. On a noté que la plupart des CRP n'ont pas encore acquis les compétences requises pour la préparation des PLLP. Au cours du troisième cycle, des activités de formation et de renforcement des capacités viendront répondre aux besoins spécifiques, et la coopération entre les CRP sera encouragée à cet effet.

Diversité et qualité des microprojets et capacité d'absorption

15. Au cours du deuxième cycle, 726 microprojets ont été exécutés, venant s'ajouter aux 534 microprojets du premier cycle, le total dépassant de loin les objectifs fixés lors de la préévaluation. La plupart des microprojets ciblent la réduction de la pauvreté par le biais de solutions techniques standard dans le cadre d'une approche faisant une large place à la participation et au partenariat, renforçant ainsi l'appropriation par la communauté et ses partenaires. Le temps est maintenant venu d'encourager une plus grande innovation dans les microprojets, en termes de participation, de contenu technique ou de modalités d'exécution. Comparé aux plans antérieurs, le PLLP relatif au troisième cycle met l'accent sur la nécessité d'axer davantage les microprojets sur la création de revenus et la formation professionnelle. Les CRP et les ACD bénéficieront d'une formation qui visera à améliorer la qualité des microprojets et portera sur le cycle du projet, soit en partenariat avec des institutions spécialisées dans le pays, soit par le biais d'une assistance technique. La rotation des microprojets demeure modeste lorsqu'on la compare aux capacités d'absorption des CRP et des ACD, en dépit de l'importance quantitative des réalisations. Il est par conséquent suggéré de mobiliser des ressources supplémentaires en faisant appel à des partenariats locaux, nationaux et internationaux, en vue de stimuler la croissance des activités de développement au niveau communautaire.

Ciblage et promotion de l'égalité hommes-femmes

16. L'approche à deux niveaux du programme – ciblage des municipalités et des communautés les plus pauvres, et autociblage au sein des communautés – s'est avérée très efficace pour permettre aux ruraux pauvres d'avoir accès à de meilleurs services et de renforcer leurs capacités. La part des femmes en tant qu'utilisatrices finales directes des microprojets est particulièrement satisfaisante, spécialement lorsque les projets sont menés dans le domaine social, comme le logement ou l'assainissement. Les femmes sont, par contre, sous-représentées dans le processus décisionnel (comités directeurs des CRP et des ACD). La participation des femmes aux microprojets de création de revenus et à la prise de décisions devra être améliorée au cours du troisième cycle. Le prochain PLLP inclura, en matière de promotion de l'égalité hommesfemmes, des objectifs précis à définir par les communautés et leurs partenaires.

Développement des partenariats

- 17. L'un des axes fondamentaux de la stratégie du PLPR consiste à mobiliser la communauté dans son ensemble, société civile, gouvernement central et autorités locales, secteur privé et partenaires internationaux (comme l'association portugaise ACVER – Association internationale pour la coopération et le développement des communautés rurales - ou des projets financés par le FIDA au Brésil) en vue d'une action commune dans la lutte contre la pauvreté. Grâce à son approche inclusive, le programme mobilise et met à profit l'énergie, les savoirs et les ressources des communautés et de leurs partenaires. Au cours du deuxième cycle, ces partenariats ont été très efficaces, dépassant même les attentes, en particulier au niveau des ACD, et conduisant souvent à la mobilisation de fonds supplémentaires non négligeables. Au niveau des CRP, les résultats sont hétérogènes. Certaines CRP ont constitué un vaste réseau de partenaires grâce auguel elles obtiennent un appui technique, un renforcement des capacités et des ressources pour le cofinancement de microprojets, tandis que d'autres n'ont établi que peu de liaisons. Par ailleurs, les relations avec les municipalités, quelque peu difficiles au cours du premier cycle, sont aujourd'hui plus détendues. Les CRP n'ont pas encore pleinement exploité les possibilités de partenariats économiques avec le secteur privé. Le troisième cycle devra inclure une approche plus systématique et plus diversifiée des partenariats avec le secteur public, les ONG et le secteur privé, parallèlement à une coordination accrue avec les municipalités dans les activités sur le terrain (travaux d'intérêt communautaire, microprojets).
- 18. Au niveau de l'UCP, des partenariats ont été établis avec plusieurs institutions et organisations ayant les mêmes objectifs et les mêmes intérêts, et notamment des ONG. Des résultats concrets ont ainsi été atteints avec l'Institut national de développement des pêcheries, l'ACVER et, au Brésil, le projet de développement durable à l'intention des colonies issues de la réforme agraire dans la zone semi-aride de la région du Nord-Est (projet Dom Hélder Câmara) financé par le FIDA. Il reste encore beaucoup à faire en termes de recherche de nouveaux partenariats favorables aux pauvres en tant qu'élément de durabilité. D'importants efforts sont nécessaires pour forger des partenariats étroits avec le secteur privé, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, et avec les partenaires et bailleurs de fonds extérieurs.

Application à plus grande échelle du programme, par le biais de l'apprentissage, de l'extension de la zone d'action et de l'influence sur les politiques

19. Le PLPR a clairement confirmé son rôle d'outil efficace et durable dans la politique nationale de lutte contre la pauvreté. Les mécanismes institutionnels encouragés au titre du PLPR (CRP, ACD, PLLP, accords-cadres et programmes contractuels) constituent des instruments robustes pour l'autonomisation des communautés et de leurs partenaires dans leur lutte contre la pauvreté. Cette position sera encore consolidée par l'expansion au reste du pays des activités du PLPR. Une meilleure coordination et un échange accru d'informations (grâce à un meilleur système de S&E) et de savoirs (par une mise en réseau plus efficace) sont nécessaires, aux niveaux des politiques et des stratégies, pour garantir la durabilité des institutions et des instruments encouragés par le programme. Au cours du troisième cycle, les institutions créées et favorisées par le PLPR seront davantage intégrées aux institutions nationales, avec une meilleure coordination avec les niveaux des politiques et des stratégies. En dernière analyse, l'objectif est de faire de ces institutions des instruments efficaces dans la mise en œuvre de la stratégie, en cours d'élaboration, de réduction de la pauvreté. On disposera ainsi d'une occasion unique d'intégrer à la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté les innovations du PLPR, les meilleures pratiques, les résultats positifs et les enseignements tirés garantissant aussi des modalités précises de fin de programme.

Pertinence de la démarche du MFF

- 20. Il s'est confirmé que le MFF constitue, pour toute une série de raisons, un instrument opérationnel extrêmement efficace pour la conception et l'exécution du PLPR:
 - Le système des déclencheurs garantit que tous les partenaires concernés (CRP, gouvernement, équipe de programme, institution coopérante et FIDA) adoptent une approche de la **gestion axée sur les résultats**. Cela permet de concentrer les activités de suivi et d'appui à l'exécution sur les résultats et les points forts du programme (et ne pas simplement se limiter à remédier aux problèmes). Les déclencheurs permettent aussi de mieux **définir les priorités** et de mieux cibler les interventions du programme.
 - Les partenaires sont réellement incités à obtenir des résultats et à voir leur action reconnue.
 - Le processus de conception et d'exécution par étapes a permis de prendre en compte les enseignements tirés de la première phase dans la préparation de la deuxième phase, en vue d'améliorer la conception et la performance d'ensemble. Cela a également permis une intégration progressive des innovations institutionnelles. L'approche par étapes a favorisé la croissance et la durabilité de la manière suivante: le premier cycle était axé sur l'apprentissage et la mise en place d'une infrastructure institutionnelle par la démonstration et l'essai sur le terrain; le deuxième a privilégié la mise à l'épreuve de l'efficacité et de la robustesse des mécanismes institutionnels, les adaptant en fonction des besoins; et le troisième sera axé sur l'extension de la zone du programme à l'ensemble du pays et sur la systématisation de ses instruments dans le cadre du système institutionnel national de lutte contre la pauvreté.
 - La démarche du MFF a pu efficacement s'adapter au contexte du Cap-Vert, caractérisé par un processus de réformes, un fort engagement des pouvoirs publics en faveur de la lutte contre la pauvreté, un niveau élevé de démocratie et de bonne gouvernance, et une décentralisation effective. Le MFF a favorisé l'innovation institutionnelle et l'apprentissage par l'action, aux niveaux national, régional et local, ainsi que l'appropriation des approches. Le choix des déclencheurs a aussi contribué à mieux définir les priorités et cibler le programme.
 - La démarche du MFF s'est également traduite par des économies d'échelle du point de vue de la gestion du programme de pays, particulièrement dans le contexte d'une petite économie insulaire comme le Cap-Vert. Il sera possible, grâce à cet investissement du FIDA, d'étendre le PLPR au reste du pays. La conception de cette nouvelle opération repose sur les savoirs acquis au cours des deux premiers cycles et de l'examen intercycles, ce qui a permis des économies et une réduction des temps morts, tant pour le FIDA que pour le Gouvernement du Cap-Vert et les partenaires.

V. Réalisation des conditions de déclenchement du troisième cycle

- 21. On trouvera ci-dessous une synthèse des réalisations au regard des conditions de déclenchement fixées pour le passage au troisième cycle.
 - Au moins 80% des ACD et quatre CRP fonctionnent conformément aux principes ayant inspiré leur création, à savoir :a) pour les ACD, participation de la majorité des familles de la communauté (en particulier les groupes cibles et les femmes), bonne circulation de l'information, discussion et choix des microprojets au niveau de l'assemblée générale; et b) pour les CRP, autonomie dans la prise de décisions, participation active des assemblées générales, et au sein de ces dernières, participation des ACD, spécialement pour la préparation des programmes de travail et budgets annuels (PTBA), le choix des microprojets et la formulation du PLLP du troisième cycle.

Ces exigences ont été satisfaites, et certains résultats dépassent même les objectifs. La représentation des femmes dans le processus décisionnel doit être améliorée. **Déclencheur entièrement atteint**.

ii) Au moins 80% des microprojets financés ciblent les plus pauvres et sont conformes à la stratégie de réduction de la pauvreté du PLLP.

On a observé très peu d'incompatibilités ou d'erreurs dans le ciblage. L'approche du ciblage a été pleinement internalisée par les ACD et les CRP. **Déclencheur dépassé.**

iii) Afin d'acquérir une plus grande autonomie au cours du troisième cycle, au moins 80% des ACD et quatre CRP établissent des partenariats et mobilisent des ressources pour conduire leurs propres initiatives et mettre en œuvre leur stratégie de réduction de la pauvreté.

Les résultats dépassent de loin les attentes dans ce domaine. **Déclencheur dépassé.**

iv) Un mécanisme de S&E reposant sur le principe de l'autoévaluation a été mis en place et fonctionne de façon satisfaisante. Il permet aux bénéficiaires, en particulier les femmes, d'évaluer l'impact du programme sur leurs conditions de vie, sur le plan tant matériel (logement, revenu, alimentation, santé, etc.) que social (intégration, participation à la prise de décisions, accès aux services, etc.).

Malgré les efforts réalisés, il subsiste des lacunes, et c'est là un point faible du programme. Toutefois, avec quelque retard, un test pilote a été mis en place au sein d'une CRP avant son extension au reste du programme. **Déclencheur partiellement atteint.**

 v) Des contrôles financiers ont été mis en place avec succès: établissement en temps voulu des rapports d'avancement trimestriels, apurement des comptes et rapports semi-annuels, et rapports annuels d'audit. Les CRP ont bénéficié d'une formation en matière comptable.

Toutes ces modalités ont fonctionné de façon satisfaisante. **Déclencheur entièrement atteint.**

vi) Les CRP ont conclu des arrangements contractuels satisfaisants avec des prestataires de services locaux pour l'exécution des microprojets, les rapports de S&E ont été établis, et les objectifs du PTBA ont été essentiellement atteints.

Les arrangements et procédures contractuels ont fonctionné de façon satisfaisante, les rapports de S&E ont été établis, et les objectifs du PTBA ont été essentiellement atteints. **Déclencheur entièrement atteint.**

vii) Les comités exécutifs des CRP soumettent des rapports annuels satisfaisants aux assemblées générales et au bureau du programme. Ce dernier établit régulièrement des rapports annuels d'évaluation.

Malgré quelques difficultés concernant la préparation, la transmission et l'archivage des rapports, ce besoin a été satisfait. **Déclencheur entièrement atteint.**

22. Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, les conditions de déclenchement ont été pour l'essentiel remplies, rendant ainsi possible le passage du deuxième au troisième cycle.

VI. Conclusions et recommandations

- 23. Le PLPR au Cap-Vert a été l'une des premières interventions du FIDA dont le financement ait été approuvé au titre du MFF. Depuis lors, le PLPR a constamment et en temps voulu satisfait aux conditions de passage d'un cycle à l'autre, à la fin du premier cycle, comme à la fin du deuxième.
- 24. À la demande du Gouvernement du Cap-Vert, le programme sera étendu à l'ensemble du pays. Les mécanismes institutionnels mis en place ou renforcés par le programme (CRP, ACD, PLLP, accords-cadres, contrats annuels, etc.) deviendront, pour le Gouvernement et ses partenaires, des instruments institutionnels de premier plan dans la lutte contre la pauvreté grâce à un développement à impulsion communautaire.
- 25. Le FIDA a accepté, en principe, d'accorder un financement supplémentaire destiné à une extension du programme à l'ensemble du Cap-Vert. Cela permettra un doublement du champ d'action du programme, afin de couvrir la population rurale pauvre du reste du pays, soit environ 59 000 personnes en plus.